

GUIDE DE SÉJOUR

CHASSE À L'ORIGINAL

EN RÉSERVES FAUNIQUES



Centre de relations clients : 1 800 665-6527

SOS Braconnage : 1 800 463-2191

sepaq.com/chasse


Sépaq



GROUPE

CHEF DE GROUPE

Le chef de groupe peut être chasseur ou accompagnateur. Lui ou son substitut doit s'assurer de transmettre au groupe toute l'information contenue dans la documentation et être présent durant tout le séjour jusqu'au moment de la récolte. Il est aussi responsable des membres de son expédition de chasse et doit s'assurer que le nombre de membres n'excède pas la capacité permise.

Groupe simple : 2 à 4 chasseurs

Groupe double : 4 à 8 chasseurs

Noter qu'aucun droit d'accès ne sera émis pour les personnes qui désireraient rendre visite aux groupes de chasseurs ou à des accompagnateurs du groupe, les visites étant interdites pendant la période de chasse.

ACCOMPAGNATEUR

Une personne qui accompagne un chasseur n'est pas autorisée à chasser.

Les accompagnateurs non-chasseurs sont admis gratuitement selon la capacité du chalet (plan américain exclu).

- Chalet de 5 et moins : maximum de 2 accompagnateurs
- Chalet de 6 et plus : maximum 4 accompagnateurs
- Un maximum de 6 accompagnateurs en camping

JEUNE CHASSEUR

Un jeune chasseur (12 à 17 ans ou étudiant de 18 à 24 ans détenteur d'un certificat du chasseur) est admis gratuitement à un groupe de chasse à l'original déjà constitué.

Un groupe double peut accueillir jusqu'à 2 jeunes selon la capacité d'hébergement.

Un jeune de 12 à 17 ans qui chasse avec un engin requérant un certificat du chasseur doit être accompagné d'une personne âgée de 18 ans et plus, elle-même titulaire du certificat valide correspondant à l'arme utilisée.

CHASSEUR NON-RÉSIDENT

Un non-résident peut faire partie d'une expédition de chasse à titre de chasseur invité. Il doit toutefois se procurer un permis de chasse à l'original provincial pour non-résident afin de se joindre au groupe.

SERVICES GRATUITS

Cartes écoforestières à télécharger sur le site web, disponible pour les GPS ou les appareils mobiles (version Avenza ou PDF).

Traîneau de transport et treuil motorisé. Disponibles en quantité limitée.

Potence, palan à chaîne et jambier. Disponibles à proximité de votre hébergement.

Accès à une chambre froide. Le gibier doit arriver coupé en quartiers (4) avec ou sans la peau.

Services d'un conducteur de chien de sang. Il effectuera des recherches de gibiers blessés et des contrôles de tir gratuitement selon la disponibilité du moment. Déclarez-nous les originaux tirés et augmentez vos chances de récolte!

HÉBERGEMENT

CAMPING

Les groupes en camping (incluant la chasse familiale) devront identifier l'endroit choisi dans le secteur pour installer leur campement et en faire part à la direction de la réserve faunique avant le séjour de chasse.

CHALET ET CHALETS MODIK

Les chalets offerts sont équipés d'une cuisine complète (cuisinière avec four, réfrigérateur, vaisselle, chaudron), d'une salle de bain avec douche et eau chaude, d'un système d'éclairage et de chauffage à l'électricité ou au propane.

CAMPS RUSTIQUES

Les camps rustiques offerts sont équipés typiquement de lits superposés en bois avec matelas en styromousse, d'une table avec chaises, d'une lampe et d'un poêle à deux ronds pour la cuisson au propane ainsi que d'un poêle à bois pour le chauffage.

Vous devez puiser l'eau dans le lac (prévoir une chaudière à cet effet) et utiliser des toilettes sèches. Il n'y a donc aucun équipement tel que : vaisselle, ustensiles, cuisinière ou autres. Nous vous conseillons de vous équiper d'une bonne glacière et de prévoir de l'eau potable et de la glace pour la durée du séjour.

CARTOGRAPHIE

Vous trouverez, dans la présente documentation, une carte par chasseur présentant la délimitation de votre secteur de chasse et une carte indiquant la localisation des abattages antérieurs. Notez que ces limites ont préséance sur tout autre document.

De plus, il est possible de télécharger gratuitement la carte de votre secteur sur notre site web. Cette carte présente la limite des secteurs de chasse, le réseau routier, les coupes forestières, les courbes topographiques ainsi que le réseau. Nous vous conseillons de suggérer à tous les chasseurs du groupe de se procurer la carte microSD pour GPS Garmin ou de télécharger gratuitement, à partir de notre site Web, le fichier GPS de la réserve et le copier sur une carte MicroSD à intégrer à votre GPS Garmin.

VOTRE SECTEUR DE CHASSE EN 3D

Téléchargez le fichier Google Earth à partir de la cartothèque de notre site Web et vous pourrez observer votre secteur de chasse en 3D sur votre ordinateur.

AVENZA MAPS

Avenza Maps est une application mobile vous permettant de télécharger des cartes pour une utilisation hors connexion sur un appareil mobile. Utilisez le GPS intégré de votre appareil pour suivre votre position, localiser un tracé ou une photo, mesurer une distance, une zone, etc. Pour lire l'une de nos cartes grâce à Avenza Maps, il suffit de les télécharger à partir du Mapstore d'Avenza Maps ou de lire le code QR présenté sur les cartes de secteurs de chasse. La procédure est présentée sur le site internet de la Sépaq.

DOCUMENTS EN LIGNE

Dans la rubrique Information du portail de chaque réserve faunique sur le site Internet de la Sépaq, vous trouverez :

- Les statistiques d'observation et de récolte des années précédentes;
- Une carte générale des secteurs de chasse et les cartes topographiques détaillées de chacune des zones de chasse;
- L'application pour téléphone intelligent gratuite Avenza PDF Maps vous permettant de géolocaliser votre position à partir de nos différentes cartes du territoire;
- Le formulaire de demande de substitution.

Nous vous invitons à consulter les réglementations provinciales gouvernant la chasse sportive sur le site Internet du MFFP :

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/>



CONSEILS DE CHASSE

VOTRE ARME

Un chasseur avisé aura pris soin de vérifier et d'ajuster son arme avant le début de la chasse. Pour éviter tout désagrément de dernière minute, assurez-vous que votre arme est autorisée, sécuritaire et que vous êtes en règle sur le plan de la Loi sur le contrôle des armes à feu.

LE CHOIX DES MUNITIONS

D'après l'Association des Conducteurs de Chiens de Sang du Québec, si certains chasseurs avaient choisi le bon projectile, plusieurs recherches avec un chien de sang auraient été évitées.

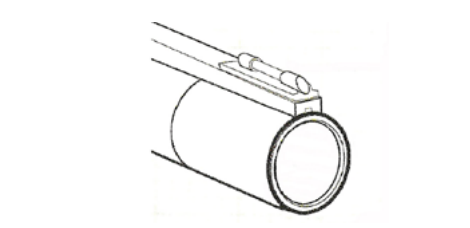
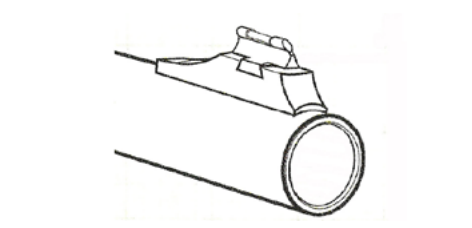
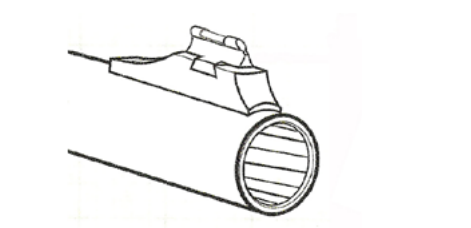



CHASSE À LA CARABINE

Balle expansive standard à bout mou (soft-point)	Balle à noyau et chemise fusionnés (bonded)	Balle monolithique en cuivre solide
Elle est la moins résistante de toutes et devrait être réservée à l'utilisation avec des calibres à vitesse modeste.	Elle est d'une résistance bien supérieure et convient aux calibres à vitesse élevée.	Elle est la plus résistante et toute désignée pour les très puissants calibres magnum. Sans plomb, elle ne constitue pas un danger pour l'environnement et vous.
		
RECOMMANDÉE : CHEVREUIL ET OURS NON-RECOMMANDÉE : ORIGNAL	RECOMMANDÉE : ORIGNAL, CHEVREUIL ET OURS	RECOMMANDÉE : ORIGNAL, CHEVREUIL ET OURS

CHASSE AU FUSIL

La chasse au fusil est adaptée pour les tirs rapprochés (moins de 100 verges). À courte distance, son impact est suffisant pour foudroyer un orignal adulte. Assurez-vous que votre arme à feu est adéquate pour le type de projectile utilisé. Dans les cas où l'installation est possible, l'utilisation d'un télescope est fortement recommandée. Ces conseils s'appliquent aux chasseurs d'un séjour au Fusil et poudre noire (nouveau 2020).

Cartouche à balle unique de calibre 10 et 12

Fusil à canon lisse et simple guidon avec cartouche à balle rayée de plomb (type slugger)	Fusil à canon lisse et système de mires ou viseur optique avec cartouche à balle rayée de plomb (type slugger)	Fusil à canon rayé et système de mires ou viseur optique avec cartouche à balle-sabot de 250 grains ou plus (monolithique en cuivre recommandée)
		
		
NON RECOMMANDÉ	RECOMMANDÉ POUR LES TIRS À COURTE DISTANCE	MEILLEURE RECOMMANDATION

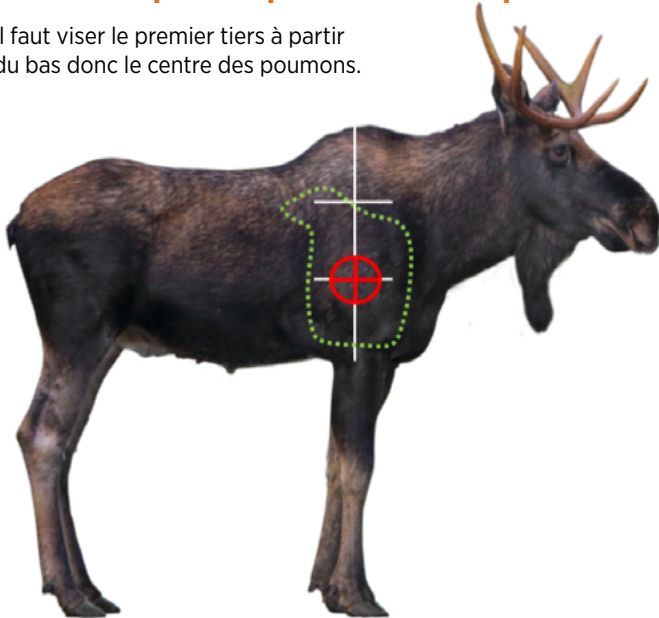
CODE D'ÉTHIQUE

LE TIR

La zone vitale est située au centre du poumon.

Un tir dans la première partie du haut n'est pas mortel.

Il faut viser le premier tiers à partir du bas donc le centre des poumons.



QUE FAIRE APRÈS LE TIR D'UN GROS GIBIER

Restez calme, identifiez l'endroit précis où la bête s'est enfuie et notez l'heure du tir.

Si la bête est entrée dans la forêt, marquez l'endroit à l'aide de ruban fluorescent et cherchez des indices dans un rayon de 50 pieds. Si l'animal est atteint mais que la recherche s'annonce difficile, pensez à contacter rapidement le conducteur de chien de sang.

Attendez avant d'amorcer la recherche :

- **1 heure** si le tir a atteint les poumons (sang de couleur rose avec de petites bulles).
- **2 à 3 heures** si le tir a atteint le foie (sang de couleur rouge foncé), sauf s'il pleut ou que la noirceur s'installe.
- **6 à 8 heures** si le tir atteint les intestins (liquide de couleur verdâtre et d'odeur nauséabonde).

PERTE DE VIANDE

Un gros gibier peut être impropre à la consommation pour les raisons suivantes :

- Manipulation inadéquate après l'abattage;
- Éviscération tardive ou chaleur excessive;
- Transport de la carcasse entière;
- Présence de parasites;
- Animal récolté avec une blessure ayant été causée par d'autres chasseurs ou lors d'un combat.

La perte de viande ne constitue aucunement un motif de remboursement ou de compensation et vous n'aurez pas le privilège d'abattre une autre bête.

LE CHASSEUR DOIT :

- Se renseigner sur la réglementation applicable;
- Informer qui de droit, de toute situation dangereuse ou susceptible de nuire aux personnes, à leurs biens ou à la faune;
- Respecter la limite de capture et de possession permise ainsi que le secteur qui leur est assigné;
- Respecter l'habitat en tout temps;
- Dénoncer tout cas de braconnage et signaler tout manquement ou attitude contraire à la réglementation ou à l'éthique du sport;
- S'abstenir de chasser sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

DE PLUS :

- Porter toujours le dossard réglementaire (excepté secteur de chasse à l'arc et l'arbalète);
- Respecter les limites du secteur qui lui est alloué;
- S'abstenir de chasser à partir d'un véhicule ou de toute autre façon illégale;
- S'abstenir de demander, ou tolérer qu'un guide abatte un animal à sa place.

POUR LA SÉCURITÉ DE LA CLIENTÈLE EN FORÊT, VOICI QUELQUES CONSIGNES :

Si, par malchance, un membre de votre groupe se perdait en forêt, avisez dans les plus brefs délais notre personnel en fonction de la situation :

Durant le jour :

- Tirez 3 coups rapprochés toutes les deux heures.

À partir de la nuit :

- 30 minutes après la noirceur, tirez un coup de feu toutes les quinze (15) minutes;
- Si vous êtes blessé, tirez trois (3) coups rapprochés;
- Restez toujours sur place, ne pas bouger durant la nuit, préparez un feu tout en gardant votre calme;
- Soyez vigilant et ayez toujours avec vous : une trousse de survie, couteau, allumettes, boussole, munitions (12 balles), ou autres éléments essentiels qui pourraient vous aider en cas de besoin;
- Si la nuit s'annonce très froide, ne dormez pas et bougez sur place. Nous vous assurons qu'aussitôt que notre organisation est avertie, nous prenons les mesures qui s'imposent.

RÈGLEMENTS À RETENIR

CHASSE FAMILIALE

Pour participer à cette chasse, le groupe de quatre chasseurs doit obligatoirement inclure un enfant âgé entre 12 et 17 ans qui doit être en possession de son certificat du chasseur ou d'un permis d'initiation à la chasse et détenir un permis de chasse valide et être présent pendant toute la durée du séjour. Le jeune doit participer activement à la chasse. Les groupes ne respectant pas ce critère se verront expulsés de la réserve sans dédommagement.

RÉCOLTE DE L'ORIGNAL FEMELLE ADULTE

Vous pourrez récolter un orignal femelle adulte seulement si :

Votre séjour inclut un tel permis. Cette inclusion est notée sur votre confirmation de réservation si applicable.

Vous avez gagné un permis spécial d'orignal femelle adulte par le biais du tirage au sort des permis spéciaux. Notez que le détenteur de ce permis pourra décider de partager son droit de chasse à la femelle avec les autres membres de son groupe en remplissant le formulaire prévu à cette fin (inclus dans la documentation qui accompagne le présent guide de séjour).

COUPONS DE TRANSPORTS

Seulement 2 coupons de transport sont désormais nécessaires pour récolter un orignal dans une réserve faunique, et ce, peu importe le nombre de chasseurs du groupe. Ainsi, les chasseurs, dont le permis sera demeuré intact, pourront effectuer d'autres excursions de chasse en réserve faunique ou ailleurs s'ils le désirent.

Le choix de la zone du permis peut donc devenir important. En effet, si la zone inscrite sur un permis n'a pas d'impact pour chasser dans une réserve faunique, elle est toutefois déterminante lorsque l'on compte chasser dans un autre territoire par la suite. Il convient donc d'y faire inscrire la zone de son choix dans cette éventualité.

PARTAGE DE PERMIS DE CHASSE

Cette mesure permet aux membres d'un groupe de 2 à 4 ou de 4 à 8 chasseurs de convenir d'un engagement en vue d'utiliser un permis de femelle garanti délivré à l'un d'eux ou un permis obtenu par tirage au sort. Il revient donc au titulaire du permis de chasse de décider s'il partage son permis avec les autres chasseurs de son groupe, lors de l'inscription. Pour les gagnants par tirage au sort ou un groupe avec permis garanti, vous devez compléter le formulaire « partage du permis de chasse à la femelle orignal adulte » avant votre arrivée lors de l'enregistrement du groupe. (Inclus dans la documentation postale qui accompagne le guide de séjour)

ABATTAGE PAR MÉPRISE

Dans tous les cas d'un abattage par méprise, le chasseur doit immédiatement apposer le coupon de transport de son permis sur la bête. Un seul coupon de transport doit être apposé sur la bête. Ensuite, l'animal doit être éviscéré et remis aux agents de la faune en prenant les dispositions nécessaires pour garder la chair comestible.

SUBSTITUTION AU CHEF DE GROUPE

Un chef de groupe ou un substitut ne peut pas être le détenteur de plus d'un séjour de chasse à l'orignal dans le réseau des réserves fauniques au cours d'une saison. Le chef de groupe gagnant ou son substitut, le cas échéant, doit s'identifier à son arrivée à la réserve faunique par pièce d'identité officielle avec photo et doit accompagner le groupe jusqu'au moment de l'abattage.

Une substitution peut être autorisée seulement dans les circonstances suivantes :

- Mortalité dans la famille immédiate du chef de groupe;
- Convocation du chef de groupe par une cour de justice;
- Raison imprévue d'ordre médical concernant le chef de groupe.

Dans tous les cas de substitution, les pièces justificatives officielles sont requises et doivent accompagner la demande de substitution. La substitution ne peut être réalisée qu'en faveur de la personne dont le nom figurait comme substitut sur le formulaire d'inscription au tirage au sort.

Elles doivent être soumises au Centre de relations clients de la Sépaq **au moins sept jours ouvrables avant le début du séjour**. Aucune raison d'ordre professionnel ou scolaire ne sera acceptée.

VÉHICULES ET VTT

Sur votre secteur de chasse, l'utilisation du VTT est limitée aux sentiers identifiés, balisés ou aménagés à cette fin. De plus, il est interdit de circuler en VTT sur toutes les routes destinées à la circulation automobile (numérotées) ou sur les routes qui sont situées sur d'autres secteurs de chasse que le vôtre. Donc, il faudra prévoir un autre moyen de transport (camion ou véhicule à 4 roues motrices) lorsque vous empruntez les chemins forestiers. À noter que les chemins figurant sur toutes les cartes de territoire sont à titre indicatif seulement. Par conséquent, le niveau d'accès ou l'état de ceux-ci lors de votre séjour ne peuvent être garantis. La direction se réserve le droit de restreindre ou de modifier les secteurs de chasse à la suite de bris de route, de coupes forestières, d'inondations ou de toute autre situation hors de son contrôle.

EMBARCATIONS MISES À LA DISPONIBILITÉ DES CLIENTS

Une embarcation sera fournie si elle est nécessaire pour se rendre à votre hébergement. Sinon, il n'est pas garanti que la réserve mette des embarcations à votre disposition.

AVIS

La direction de la réserve se garde le droit de restreindre ou de modifier les secteurs de chasse (bris de route, coupes forestières, inondation, etc.). Dans la plupart des secteurs, des activités forestières, éoliennes et de piégeage peuvent être effectuées en période de chasse.

AIDE-MÉMOIRE

ÉQUIPEMENT

LES INDISPENSABLES

- Système de radio émetteur-récepteur portatif (*walkies-talkies*) (inclus pour groupes avec guide)
- Remorque pour transport de gibier
- Appareil photo ou caméra vidéo
- Corde
- Étamine (coton à fromage)
- Ensemble de mèches et compresseur pour réparation de crevaisons
- Carte de votre secteur de chasse, boussole, GPS avec la carte de la réserve faunique
- Insectifuge
- Scie à viande
- Toile opaque 12' x 12' (pour ombrager la potence)
- Trousse de premiers soins
- Vinaigre avec vaporisateur (protection contre la ponte des mouches)
- VTT (pour déplacement dans les secteurs autorisés et récupération de votre gibier, non applicable aux groupes avec guide)
- Trousse de survie en forêt
- Hache et scie à chaîne
- Camion 4 x 4 (recommandé)
- Couteaux

SÉJOUR EN CHALET OU EN CAMP RUSTIQUE

- Literie (couvertures ou sac de couchage)
- Serviettes de bain, linges à vaisselle
- Savon, shampoing et effets personnels
- Nourriture
- Contenant d'eau (eau non potable)

ENREGISTREMENT

CHEF DE GROUPE

Nous vous ferons parvenir par courriel, un mois avant votre séjour, le formulaire d'enregistrement électronique à compléter afin d'accélérer le processus d'enregistrement à l'automne.

Pour compléter votre enregistrement à l'arrivée, vous devez avoir en main ces documents :

- Confirmation de réservation
- Pièce d'identité avec photo du chef de groupe
- Permis de chasse à l'original pour chaque chasseur (achetez-le à l'avance s.v.p.)
- Certificat du chasseur valide pour chaque chasseur
- Formulaire *Partage du permis de femelle* complété (si applicable)
- Permis de possession et d'acquisition d'armes à feu pour chaque chasseur (facultatif)



FAQ

Est-ce que des autochtones se livrent à des activités de chasse ou de pêche dans la réserve faunique?

La Sépaq fait tout en son pouvoir pour assurer une cohabitation harmonieuse de ses activités avec celles des autres utilisateurs de la forêt, dont les autochtones. Toutefois, elle n'est pas habilitée à gérer la pratique des activités traditionnelles des autochtones ni à leur interdire l'accès au territoire. Aucune demande de remboursement ou compensation ne sera acceptée advenant une telle situation ou activité sur votre secteur de chasse.

Peut-il y avoir des travaux forestiers dans mon secteur de chasse?

Oui. En ce qui concerne les travaux forestiers, vous devez sans doute savoir qu'ils sont permis dans les réserves fauniques et qu'ils sont sous le contrôle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Certaines ententes sont conclues avec les exploitants forestiers pour connaître leurs projets d'opération à l'avance et tenter de minimiser les inconvénients subis par notre clientèle. Cette pratique donne des résultats satisfaisants au fur et à mesure qu'elle se répand dans le milieu forestier. Les secteurs de chasse ont de grandes superficies afin de permettre aux chasseurs d'exercer leurs activités loin des opérations liées à l'exploitation des ressources naturelles non fauniques et au piégeage qui peuvent s'y dérouler. Durant votre séjour, si des exploitants forestiers procèdent à des travaux dans votre secteur sans que vous en ayez été avisé, veuillez communiquer avec nous. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée advenant une telle situation ou activité sur votre secteur de chasse.

Nous espérons que ces quelques explications vous permettront de mieux saisir la problématique particulière de la cohabitation des différents utilisateurs des ressources du milieu forestier. Nous pouvons vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour qu'un équilibre résulte de nos discussions avec les entreprises forestières.

Qu'arrive-t-il si le chef de groupe ne peut se présenter au séjour?

Le chef de groupe doit compléter et soumettre une demande de substitution disponible sur le site Internet de la Sépaq, dans l'onglet Information de chaque réserve faunique. Elles doivent être soumises au Centre de relations clients de la Sépaq au moins sept jours ouvrables avant le début du séjour.

Qu'arrive-t-il si le chef de groupe doit s'absenter pendant le séjour?

Le chef de groupe doit être présent tout le long du séjour, et ce, jusqu'au moment de l'abattage. Toutefois, il est possible pour le chef de groupe de s'absenter pour un court moment (par exemple, un rendez-vous médical). La réserve faunique doit en être avisée. Le chef de groupe doit laisser son permis au groupe de chasse et revenir la journée même. Si l'absence est plus longue, une demande de substitution doit être faite 7 jours avant le séjour. Référez-vous à la section « Substitution ».

J'ai un séjour dans une réserve faunique et je prévois chasser ailleurs après mon séjour. Quelle zone provinciale dois-je inscrire sur mon permis?

Vous devez inscrire la zone provinciale dans laquelle vous irez chasser après votre séjour dans la réserve faunique.

Photos : Beside, Steve Deschênes, Andre Olivier Lyra, Fokus Productions, Yves Martineau, Sépaq

Sépaq - Centre de relations clients : 1 800 665-6527

SOS Braconnage : 1 800 463-2191

